

Présents : Mmes Nicole MAGALLON et Brigitte BRICOUT; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Jonathan LANCELOT, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absente excusée : Agnès PISSY, représentée par M. Christian VANWONTERGHEM

Absent : Henri TERRIBILE

Secrétaire de séance : Nicole MAGALLON

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 15/10/2018

Délibère favorablement...

- Pour l'attribution ;
- Pour la régularisation de la situation de Fred HENDERSON, nécessitant la clôture du contrat actuel et son remplacement par un autre précisant le cadre de effectif son emploi (une formation sera nécessaire) ;
- Pour l'attribution d'une aide de 100 € à l'école de la Saulce pour le voyage scolaire à Paris (aucun enfant du village n'est concerné) ;
- Pour attribuer une aide de conseil de 245,91 € à Mme VALDES, trésorière
- Pour solliciter le département des Hautes Alpes, à hauteur de 10 894,20 €, soit 30 % du coût des travaux du cimetière (total 36 314 € HT) ;
- Pour solliciter le fonds de concours de l'agglomération (attribution totale annuelle de ## €) :
 - pour une somme de 12 709,90 €, correspondant à 50 % de la part communale sur les travaux du cimetière ;
 - pour une somme de 10 798,57 € €, venant en déduction de la part communale de 22 740 € € sur les travaux de réfection de la toiture et l'accès à la bergerie (l'autofinancement pour la réfection de la toiture sera de 11 941,43 € sur un coût total de 75 800 €, soit 15%) ;
- Pour permettre le paiement par carte bancaire aux déposants de fonds au trésor, selon la tarification des opérations bancaires au 1^{er} juillet 2018 ;
- Pour les décisions modificatives du budget suivantes :
 - dépassement de crédit de 4 € au compte 21311 pour les travaux d'accessibilité, conduisant à un abondement de 10 € à ce compte, compensé par une ponction sur le compte 2135 (installations générales) ;
 - règlement d'un dépassement de crédits de 7 000 € des charges à caractère général (compte 011) compensées par 500 € de cotisations retraite (compte 6523) et 6 500 € d'intérêts réglés à échéance (compte 66111) ;
 - régularisation d'opérations de transfert, suite à la maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCTB sur les réseaux de voirie :
 - 12 263 € en 2014 (compte 2151), financée par 9 500 € du Département (compte 1323) et 2 763 € Autres (compte 1328) ;

- 9 869 € en 2012 (compte 2151), financée par 8 484 € (compte 1323), 1 300 € (compte 13 251) et 85 € (compte 1328) ;
- 24 468,71 en 2012 (compte 2151), financée par 21 000 € (compte 1323), 1 690,71 € (compte 13251) et 5 778 € (compte 1328) ;
- 12 136 € en 2013 (compte 2151), financée par 8 000 € (compte 1323), 1 350 € (compte 13251) et 2 786 € (compte 1328)

Décide...

- Pour le projet bergerie :
 - pour raisons de sécurité, d'inclure *a priori* le démontage de la mezzanine dans les travaux, sous réserve des avis de la commission ;
 - de rechercher un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, obligatoire quand plusieurs entreprises travaillent simultanément ou successivement sur un chantier (dossier suivi par C. VANWONTERGHEM).
- Pour le PLU :
 - de réunir un groupe de travail « zonage » à 19 h, après la rencontre avec les PPA le 18 décembre à 16 h ;
 - de ne pas modifier le calendrier du PLU, car l'application des prescriptions du SRADDET (voir ci-dessous) n'a pas d'incidence sur le cadre de notre PLU.
- Pour le cimetière :
 - compte tenu de la place disponible, notamment dans le nouveau cimetière, d'accepter le principe de l'attribution de concessions à des personnes extérieures à la commune ;
 - vu le nombre de personnes désirant se faire incinérer, de consacrer un espace à la réalisation d'un *jardin du souvenir* avec un columbarium.
- Pour les logements du lotissement :
 - de ne pas retenir le devis de Therma GEM visant la réfection du chauffe-eau solaire ;
 - de démonter le dispositifs existant et de le remplacer par un chauffe-eau électrique pour un total de 400 € : devis 351,60 € et pièces détachées (travaux en régie municipale) associé ensuite à des panneaux photovoltaïques destinés à l'autoconsommation (à budgéter en 2019) ;
- D'organiser la cérémonie des vœux en lien avec le comité des fêtes le 6 janvier 2019.

Est informé...

- Des conditions de déroulement du chantier de réfection de la toiture de la bergerie :
 - démarrage chantier début mars, après achèvement des procédures préalables de diagnostic amiante et de déclarations sanitaires ;
 - durée :
 - une semaine de préparation, une semaine de désamiantage et au moins une semaine avant les mesures de contrôle obligatoires après désamiantage ;
 - trois semaines supplémentaires pour la pose de la toiture. ;
 - pendant le chantier de désamiantage, l'accès au bâtiment sera interdit ;
- Des décisions du conseil communautaire concernant les compétences facultatives et la définition de l'intérêt communautaire (voir compte rendu sur www.gap-tallard-durance.fr) ;
- Du compte rendu des réunions du bureau exécutif de l'agglomération, et notamment :
 - de l'impossibilité actuelle à unifier le prix de l'assainissement, du fait de l'hétérogénéité des tarifs de l'eau, certains restant très bas, en deçà du seuil fixé par l'agence de l'eau pour accorder des subventions ;
 - du travail réalisé par un bureau d'études pour la réhabilitation et l'entretien des chemins de randonnée (dossier suivi par B. BRICOUT) ;

- de la difficulté exprimée par le maire de Gap à obtenir les financements de l'agence de l'eau pour la mise en place d'un nouveau captage, tant que la compétence n'est pas transférée. Aussi, la ville verrait positivement l'accélération du processus, même si, originellement, le maire s'était associé à la protestation. Le moment est donc bien choisi pour faire valoir nos revendications en coordonnant l'action des petites communes en régie (dossier suivi par N. MAGALLON) ;
- De la visite du village par la déléguée de l'agglomération à la protection du petit patrimoine ;
- Sur l'urbanisme :
 - du compte rendu de la première réunion publique (animée par nous-mêmes du fait de l'absence du bureau d'études, suite à un malentendu) qui a permis de refaire un point sur les conditions de réalisation du PLU ;
 - du compte rendu de la réunion publique, animée de manière experte par Julie VANTHUYNE, qui a permis l'expression des habitants sur l'évolution du village et sur les hypothèses faites par le conseil municipal pour le PADD ;
 - du compte rendu de la rencontre avec le SCOT, au cours de laquelle :
 - il est apparu que le SCOT représente pour nous un appui, car il permet de définir au mieux les conditions dans lequel le cadre de la loi s'applique sur le territoire (esprit dans lequel nous travaillons le PLU) ;
 - nous avons été informés de la parution prochaine du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui impose des contraintes drastiques pour l'urbanisation. Le SCOT nous poussait à accélérer la procédure afin que ce document n'impacte pas notre PLU. Il apparaît que ce ne sera pas le cas, car la surface à urbaniser calculée par le bureau d'études (1,4 ha) est dès à présent inférieure au seuil prescrit (50 % de la surface urbanisée entre 2006 et 2014) ;
- De la réalisation du programme d'entretien de la voirie pour une somme de ## €, financée à ## % par le Département :
 - empièchement et pose d'une buse sur le chemin du Collet, au-dessus du ranch ;
 - nivellement du chemin de Vitrollette aux Faysses.
- De la conduite du dossier cimetière, nécessitant la rencontre par le maire des concessionnaires concernés par les travaux ;
- Du déroulement de la cérémonie du novembre, suivie par une soixantaine de personnes des trois communes ;
- De la défection des personnes s'étant proposées pour la reprise du gîte de Peyssier ;
- De la rencontre de membres du conseil municipal avec la députée, à l'occasion de sa visite du village ;
- du compte rendu de la rencontre avec l'ONF, à propos d'un projet de nouvelle piste et de leur prise en compte de notre proposition qui permettrait de connecter la piste de Maraud, Esparron, Barcillonnette et la piste des Selles.

Demande...

- au maire
 - de solliciter un deuxième devis pour l'escalier métallique, avant de prendre la décision (proposition MICHEL 5 360 € HT) ;
 - d'organiser les espaces d'entrepôt au rez-de-chaussée de la bergerie, en missionnant l'employé communal ;
 - de mettre en place une commission « Bergerie » pour préparer les aménagements intérieurs ;
 - de transmettre aux conseillers le compte rendu de la réunion publique PLU, afin de valider les observations faites par les habitants, confirmant pour l'essentiel les hypothèses du conseil municipal ;

- de préparer un projet d'aménagement du cimetière comportant un *jardin du souvenir* et un *columbarium* ;
- de prendre contact avec IT05 pour valider le cahier des charges pour la recherche d'un bureau d'études pour la mise en place des périmètres de captage ;
- de prendre contact avec le maire d'Esparron pour lui présenter le projet de nouvelle piste forestière.
- aux conseillers municipaux disponibles de dégager les poutres encombrant le rez-de-chaussée de la bergerie et à ceux qui le souhaitent de les acquérir dans les conditions initiales (le rebut sera proposé comme bois de chauffage) ;
- à Brigitte BRICOUT de participer au prochain groupe de travail sur les itinéraires de randonnée au cours duquel le résultat du travail du bureau d'études sera présenté ;
- à Christian PIETAIN de prendre contact avec la personne qui s'était portée candidate à la reprise du gîte de Peyssier, à qui on n'avait pas donné suite du fait d'un recrutement confirmé ;

Prochain conseil municipal le ###

Le secrétaire de séance

Le Maire

###

JP TILLY